

Note technique

Appel à projets « Exploration »

1. Orientations de l'appel à projets

Le numérique s'impose dans le système de santé comme un levier de sa modernisation pour gagner en efficacité, améliorer les parcours de soin et soutenir les professionnel.le.s de santé dans leur travail au quotidien. Cette transformation numérique fait l'objet d'une feuille de route précise, « Accélérer le virage numérique », d'un investissement important conforté par le plan Ségur et se traduit par de nombreux programmes, projets et expérimentations à différents niveaux. Si les potentialités offertes par le numérique sont réelles, des questions majeures se posent en matière :

- d'inclusion des patients et des professionnel.le.s,
- de respect des libertés,
- d'anticipation et de maîtrise des impacts éthiques,
- de décloisonnement des acteurs de santé,
- de transformation de l'expérience des professionnel.le.s.

Les transformations numériques viennent ainsi bousculer l'organisation et les façons de travailler. Le contenu du travail, le rythme et les espaces de travail, les relations entre professionnel.le.s et avec les patients sont quelques-unes des dimensions qui évoluent du fait du numérique avec des effets positifs et négatifs en matière de qualité de vie au travail, de qualité du travail et de qualité de prise en charge. Se pose alors la question des objectifs à donner à ces innovations, des façons de les construire et des processus et conditions méthodologiques, organisationnelles et politiques qui vont permettre de développer de nouveaux équilibres au carrefour de préoccupations multiples (économiques, techniques, sociales, juridiques...).

Cet appel à projet est une invitation à entrer dans le réel du travail des professionnel.le.s du secteur médical et médico-social à l'ère du numérique pour mieux saisir les transformations, appréhender leurs implications en matière de qualité de vie au travail, nourrir des apprentissages et développer de nouvelles capacités d'action.

Cet appel à projet s'inscrit dans un dispositif porté par la DGOS et l'Anact. L'objectif est d'une part, de constituer au niveau national un accompagnement dans le cadre des transformations numériques à articuler avec les supports existants. D'autre part il s'agit de mettre en œuvre des actions collectives mobilisant des acteurs à l'échelle des établissements, des groupements ou des territoires pour saisir, documenter et accompagner ces transformations. Ce dispositif national reposera sur deux appels à projets :

- Appel à projets n°1 : Exploration (2021)
- Appel à projets n°2 : Expérimentation (2022-2023)

Ce présent appel à projets n°1 vise la constitution d'ACIA régionales (Actions Collectives Innovantes et Apprenantes) avec des établissements volontaires et dans le cadre de réflexion pluri-professionnelles.

L'objectif de ces ACIA sera d'explorer les usages de ces technologies en situation de travail, leurs impacts sur la qualité de vie au travail et les processus de transformation dans les

secteurs médicaux et médico-sociaux pour produire des éléments de capitalisation croisés entre différents acteurs parties prenantes de la transformation numérique (directions d'établissement, partenaires sociaux, porteurs de projets, opérateurs techniques...).

L'appel à projets n°2 sera lancé en 2022 pour mettre en œuvre des ACIA d'expérimentations pouvant reposer sur les connaissances produites et les orientations partagées pour les projets retenus dans le premier appel à projets de 2021.

2. Caractéristiques des projets attendus

Les projets attendus seront portés par les ARS et co-construits avec les Aract de leur région et autres acteurs clés pouvant être mobilisés selon les régions (le GCS e-santé par exemple). Au regard du périmètre large souhaité pour ces projets, à la fois sur les métiers du sanitaire et du médico-social et face à l'enjeu de mobiliser à la fois les acteurs de l'innovation et de la qualité de vie au travail, les ARS sont invitées à mobiliser différentes directions (innovation et métiers de l'offre de soin) internes pour garantir le caractère transversal des explorations.

Le projet doit reposer sur la construction d'une ACIA mobilisant des établissements, groupements ou territoires qui souhaitent participer à la réflexion autour de l'impact du numérique sur l'organisations et la qualité de vie au travail des professionnel.le.s du secteur médical et médico-social.

Les établissements, groupements ou territoires participants à la première phase d'exploration auront la possibilité de bénéficier en priorité (sous certaines conditions) des accompagnements proposés dans la deuxième phase.

Si vous souhaitez candidater à cette première phase d'exploration, un soutien financier lié à cet AAP vous permettra de financer l'accompagnement par le réseau Anact-Aract pour :

- Cibler des sujets (thèmes, projets, dispositifs) et des terrains à l'échelle des établissements et des territoires pour enquêter (mieux comprendre les implications individuelles, collectives et organisationnelles de certaines technologies au regard de la façon dont elles sont conçues, concertées et déployées) ;
- Réaliser les enquêtes sur les terrains sélectionnés via des recueils et analyses de données et de documents, des entretiens individuels et/ou collectifs et des observations du travail, entre autres ;
- Constituer un collectif élargi regroupant des représentants des différents établissements mobilisés (professionnel.le.s de santé, représentant.e.s du personnel, représentant.e.s directions, acteurs supports SI, RH, apporteurs de technologies numériques, ...) afin de mettre en débat les productions et identifier des perspectives de progrès ;
- Ouvrir un espace de discussion au sein d'un collectif élargi de la région concernée (acteurs du secteur médical et médico-social, experts des transformations numériques) pour approfondir les questions soulevées par l'enquête et formuler des propositions au niveau régional ;
- Documenter les expériences, les problématiques posées et les perspectives pour les porter dans le cadre de la plateforme nationale e-santé et QVT ;

Cette phase est l'opportunité pour les établissements et les acteurs régionaux d'engager une démarche d'évaluation de certains projets avec un focus sur la QVT et les conditions de travail, l'occasion de répondre à des préoccupations soulevées par les professionnel.le.s, partager leur expérience et leur questionnement dans le cadre de la plateforme nationale e-santé et QVT afin d'élaborer des orientations en matière d'expérimentation (cf. appel à projet n°2).

Thématiques, projets et sujets à explorer pour participer à l'AAP :

Les projets à explorer dans cet appel à projet pourront toucher à la e-santé de manière générale : Télésanté, télémedecine, M santé, Robotique, logiciels métiers, DMP, etc. Il s'agira de cibler des sujets pour lesquels des questions, en matière de conditions de travail, de performance ou de conduite du changement se pose pour les acteurs participants au projet.

Que ce soit des projets impliquant des nouvelles technologies, des nouveaux services (plateforme de coordination, téléconsultation...), des changements organisationnels importants (nouveaux espaces, nouveaux collectifs, nouveaux rôles, nouveaux processus de décision...), des projets inter-établissements ou territoriaux, ou portant sur des questions particulières d'interopérabilité, d'inclusion ou de sécurité des données par exemple ; 3 dimensions seront questionnées :

- les **usages** en situation de travail des technologies ;
- leurs **impacts** sur les conditions de travail et la performance ;
- les **modalités de gestion** de ces projets de transformation : place des professionnels, mise en débat avec les représentants du personnel.

Phases des explorations

Les explorations construites en région et menées de manière opérationnelle par les Aract s'appuieront sur les phases suivantes :

Phases	Contenu
Cadrage et lancement du projet	Temps de coordination entre partenaires en région ; Temps de coordination avec le niveau national ; Partage des repères méthodologiques et outils.
Mobilisation des terrains d'explorations	Création du collectif d'établissements participants ; Création du collectif de partenaires.
Enquête dans les établissements	Recueil dans chaque établissement via entretiens, analyse de documents, observations du travail, réunions... Analyse et synthèse des éléments recueillis.
Animation des temps collectifs de partage et production des connaissances	Animation des réunions, préparation et synthèse des productions du collectif d'établissements ; Animation des réunions, préparation et synthèse des productions du groupe de travail élargi aux partenaires régionaux.
Capitalisation et formalisation des productions	Formalisation par établissement/ projet, par région ; Contribution aux formalisations du réseau au niveau national.
Coordination	Temps de coordination régionale entre pilotes du projet ; Temps de coordination régionale/ nationale.

Une enveloppe de 70 000 euros est définie pour couvrir les jours réalisés pour cette exploration par l'Aract en région.

Sélection des terrains d'exploration

Les ARS sont invitées à lancer un appel à projets avec l'appui de l'Aract de la région afin d'identifier les établissements participants à l'exploration.

L'Appel à projet est ouvert 3 mois afin de laisser les ARS et les Aract construire leur projet et sélectionner les établissements avant de transmettre leur réponse à la DGOS.

3. Ressources

Des guides, un kit outil, une méthode, ...

Sur le site de l'Anact : <https://www.anact.fr/themes/transformation-numerique>

